

Brocante – Vide Grenier
23 Mai 2021 à Saint Médard d'Aunis
Place de la mairie

REGLEMENT

- Organisé par l'Association Communal de Chasse Agréée, le vide grenier est ouvert aux particulier et aux professionnels. Cette manifestation est soumise à la circulaire ministérielle du 12.08.87 (JO DU 23.08.87) sur les ventes d'objets par les particuliers sur les marchés aux puces.

* Le droit de participation est de 3€ le mètre linéaire est acquitté à l'inscription.

* Les exposants seront accueillis dès 7h et ce jusqu'à 9h. Les places non occupées à ces heures pourront être redistribuées, à des exposants en attente. **Pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite dans l'enceinte de la manifestation, à tous véhicules, de 8h à 18h.**

* Un emplacement sera attribué à chaque exposant. Chacun est tenu de le respecter. Les exposants seront guidés à leur arrivée, par les membres de l'association.

* Les exposants sont tenus d'être couverts par un contrat d'assurance personnelle ou professionnelle (responsabilité civile).

* Selon les emplacements et en fonction des disponibilités, les exposants peuvent être autorisés à garder un véhicule si la réservation est un minimum de 4 mètres linéaires. (A préciser à l'inscription)

* Une attestation sur l'honneur et une copie de la pièce d'identité seront fournies à l'inscription.

* L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable détériorations ou vols, d'objets exposés.

* Une poche poubelle sera distribuée a chaque exposant. Il est demandé de ne rien laisser sur le terrain à votre départ. (Pensez aux bénévoles, merci)

* Seul les dossiers accompagnés du règlement, d'une copie recto verso de la pièce d'identité de la personne responsable du stand, d'une autorisation parentale pour les mineurs, pour les particuliers, une attestation déclarant que votre participation est exceptionnelle, et que vous engagez à ne vendre que des objets personnels et usagés. D'une copie du **K bis** pour les professionnels, **seul ces dossiers seront pris en compte.**

* J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte le contenu.

Date :

Signature obligatoire :

Brocante – Vide Grenier
23 Mai 2021 à Saint Médard d'Aunis
Place de la mairie

REGLEMENT

- Organisé par l'Association Communal de Chasse Agréée, le vide grenier est ouvert aux particulier et aux professionnels. Cette manifestation est soumise à la circulaire ministérielle du 12.08.87 (JO DU 23.08.87) sur les ventes d'objets par les particuliers sur les marchés aux puces.

* Le droit de participation est de 3€ le mètre linéaire est acquitté à l'inscription.

* Les exposants seront accueillis dès 7h et ce jusqu'à 9h. Les places non occupées à ces heures pourront être redistribuées, à des exposants en attente. **Pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite dans l'enceinte de la manifestation, à tous véhicules, de 8h à 18h.**

* Un emplacement sera attribué à chaque exposant. Chacun est tenu de le respecter. Les exposants seront guidés à leur arrivée, par les membres de l'association.

* Les exposants sont tenus d'être couverts par un contrat d'assurance personnelle ou professionnelle (responsabilité civile).

* Selon les emplacements et en fonction des disponibilités, les exposants peuvent être autorisés à garder un véhicule si la réservation est un minimum de 4 mètres linéaires. (A préciser à l'inscription)

* Une attestation sur l'honneur et une copie de la pièce d'identité seront fournies à l'inscription.

* L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable détériorations ou vols, d'objets exposés.

* Une poche poubelle sera distribuée a chaque exposant. Il est demandé de ne rien laisser sur le terrain à votre départ. (Pensez aux bénévoles, merci)

* Seul les dossiers accompagnés du règlement, d'une copie recto verso de la pièce d'identité de la personne responsable du stand, d'une autorisation parentale pour les mineurs, pour les particuliers, une attestation déclarant que votre participation est exceptionnelle, et que vous engagez à ne vendre que des objets personnels et usagés. D'une copie du **K bis** pour les professionnels, **seul ces dossiers seront pris en compte.**

* J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte le contenu.

Date :

Signature obligatoire :



Brocante – Vide Grenier

23 Mai 2021 à Saint Médard d'Aunis

Place de la mairie

RESTAURATION SUR PLACE

Pour participer à notre VIDE GRENIER, le 23 Mai 2021, à Saint Médard d'Aunis, remplissez ce bulletin de participation puis, envoyez-le aux contacts mentionnés ci-dessous, avec votre règlement, à l'ordre de « ACCA St Médard d'Aunis », avant le **17 Mai 2021. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

Monsieur ROUSSEAU Alain
10 route du moulin neuf
17220 Saint Médard d'Aunis
alain.el@hotmail.fr
☎: 06.18.93.66.81

Nom / Prénom de l'exposant :

Adresse :

.....

☎:

Principe de tarification : 3€ le mètre linéaire avec un minimum de 2 mètres

RESERVATION : Mètres X 3€ =.....€

Ci-joint règlement

Espèces :€

Chèques :€ (Libellé à l'ordre de « ACCA St Médard d'Aunis »)
(Mise en encaissement le 31 Mai 2021)

1 café ou 1 apéritif
Offert par inscription

Imprimer par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique (Règlement au dos).



Brocante – Vide Grenier

23 Mai 2021 à Saint Médard d'Aunis

Place de la mairie

RESTAURATION SUR PLACE

Pour participer à notre VIDE GRENIER, le 23 Mai 2021, à Saint Médard d'Aunis, remplissez ce bulletin de participation puis, envoyez-le aux contacts mentionnés ci-dessous, avec votre règlement, à l'ordre de « ACCA St Médard d'Aunis », avant le **17 Mai 2021. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

Monsieur ROUSSEAU Alain
10 route du moulin neuf
17220 Saint Médard d'Aunis
alain.el@hotmail.fr
☎ : 06.18.93.66.81

Nom / Prénom de l'exposant :

Adresse :

.....

☎ :

Principe de tarification : 3€ le mètre linéaire avec un minimum de 2 mètres

RESERVATION : Mètres X 3€ =€

Ci-joint règlement

Espèces :€

Chèques :€ (Libellé à l'ordre de « ACCA St Médard d'Aunis »)
(Mise en encaissement le 31 Mai 2021)

1 café ou 1 apéritif
Offert par inscription

Imprimer par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique (Règlement au dos).